

Devenez famille d'accueil

ÊTRE ASSISTANT(E) FAMILIAL(E), UN METIER A PART ENTIERE

Vous souhaitez exercer un métier en accompagnant des enfants et des jeunes en difficultés :
Le conseil général recrute des assistants familiaux pour accueillir des enfants de quelques mois à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Votre mission :

Vous lui apportez un cadre éducatif, un environnement familial stable et vous participez à la mise en œuvre du projet de vie établi pour l'enfant par l'équipe de l'ASE (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues).

Il s'agit d'une activité salariée, rémunérée en fonction du nombre d'enfants et qui ouvre droit à une formation.

Un contrat de travail régit les relations avec le Conseil Général et une rémunération mensualisée vous est versée.

Exemples de rémunération : pour un enfant de 5 ans accueilli vous percevrez un salaire mensuel brut de 1 205 E., auquel s'ajoutent des indemnités d'entretien d'un montant de 11,60 E. par jour de présence. En supplément de la rémunération, différentes allocations peuvent être versées (habillement, loisirs, scolarité...).

Pour exercer ce métier, un agrément est nécessaire qui doit être obtenu auprès du service de la Protection Maternelle Infantile.

Un métier qui implique une formation : vous devrez suivre une formation préparatoire de 60H dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant et une formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis d'une durée de 240H à la charge de l'employeur.

Des qualités humaines et des dispositions matérielles sont indispensables pour assurer le bien être physique et moral des enfants accueillis.

Si le métier d'assistant familial vous intéresse, adressez votre candidature à :

Conseil Général de la Haute Savoie

Direction de la Protection de l'Enfance- Service Assistants familiaux

12 Avenue de Chevène - BP 22 200

74 023 Annecy

Tél : 04 50 33 22 10 (8H30-12H et 13H30 à 17H30)

Dpe-assfam@cg74.fr